

ÉTABLISSEMENT DE SERVICES TÉLÉCOM
& INFORMATIQUE

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS, L'UNSA FERROVIAIRE DEMANDE L'ÉQUITÉ !

Aujourd'hui, de fortes disparités existent entre établissements : certains agents disposent de la carte affaire accompagnée d'une compensation financière, d'autres sont soumis au système EVS forfaitaire, souvent moins favorable.

Résultat : des pertes financières pour certains agents et un sentiment d'iniquité dans l'entreprise.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les agents ne doivent pas payer de leur poche pour des contraintes liées au travail.



CE QUE PORTE L'UNSA FERROVIAIRE

Lors de l'audience, notre délégation a demandé :

- Une équité de traitement entre les établissements,
- Une compensation financière lorsque les agents découchent pour les besoins de production,
- Une reconnaissance des contraintes personnelles et familiales liées aux déplacements,
- Une réduction des trajets routiers, bénéfique pour la qualité de vie au travail et la sécurité.
- De continuer de laisser le choix au agent de ce dispositif ou de rester au dispositif classique

Pour l'UNSA Ferroviaire, ce qui est possible ailleurs doit pouvoir l'être ici lorsque les contraintes de travail sont similaires. Il n'y a pas que les travaux qui ont ces contraintes.

POUR L'UNSA FERROVIAIRE

Les contraintes professionnelles doivent être reconnues et compensées. Les agents qui découchent ou se déplacent pour la production doivent :

- Être traités équitablement
- Ne pas subir de pertes financières
- Voir leurs contraintes reconnues

L'UNSA RESTE MOBILISÉE

Nous continuerons à intervenir pour :

- Faire évoluer ce dispositif,
- Obtenir une équité entre établissements,
- Défendre les conditions de travail et la reconnaissance des agents.

Pour rappel cette audience s'inscrit dans la continuité de notre DCI du 14/03/2025.

CE QUE RÉPOND LA DIRECTION

La direction indique que :

- Les cadres de l'établissement sont aux frais réels,
- Un dispositif d'indemnisation de la grande mobilité existe pour certains salariés au forfait jours,
- Ce dispositif est basé sur le nombre de découchers réalisés (3 à 6, 7 à 10, plus de 11).

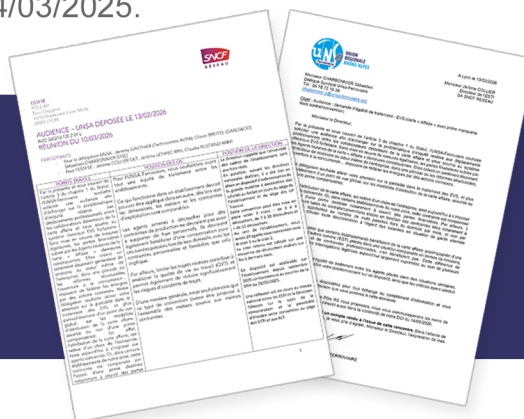
Actuellement, 20 agents de l'établissement bénéficient de cette convention.

Une réflexion nationale est en cours pour envisager une extension du dispositif à d'autres métiers.



**Vous êtes concernés par ces déplacements ?
Faites remonter vos situations à vos représentants
UNSA-FERROVIAIRE.**

**AUDIENCE
DE L'UNSA**



**Scannez
moi**



**UNSA-FERROVIAIRE
RHÔNE-ALPES**

45, rue Ste Geneviève
69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org